



Compte rendu CHSCT du 06/03/2019

Début 9h35

Après la lecture des liminaires des OS, monsieur le Directeur a abordé les points suivants dans sa réponse :

Avenir de la DIS à échéance du 1^{er} septembre 2020 suite aux décisions des GT. Un premier CTR qui ouvrira les débats, ensuite 2 GT le 10/04 et le 18/04 spécial RH et enfin un CTR conclusif.

Le Directeur indique avoir fait valoir auprès de la DG les spécificités de la DIS notamment en matière d'accueil des professionnels, la production documentaire de la DIS via les QR, la participation au GIP DSN, l'accueil téléphonique des tiers collecteurs et la gestion du compte twitter.

Le Directeur indique concernant les problèmes de transmission de l'information que l'ensemble des collègues des CIS ne lisent pas les comptes rendus de la conférence des usagers.

Pour le Directeur, les dysfonctionnements constatés des nouvelles applications informatiques ne peut en être autrement du fait de l'importance de la réforme. Lorsque l'on est dans l'accompagnement d'une réforme on s'expose à ce type de situation sinon il faut être dans un service de contentieux. Les décisions ont toujours été rapides, toutefois, lorsqu'il y a des problèmes politiques, les décisions ont été plus longues car la décision devait venir du cabinet du ministre.

Avec la mise en place du PAS, les missions des CC ont été mises entre parenthèse. Le Directeur indique que les CC vont retrouver leur mission première prochainement. Le périmètre métier devrait s'élargir.

Concernant la pérennité d'un accueil généraliste téléphonique, aucun arbitrage connu à ce jour.

Concernant le rôle des A à la DIS, le Directeur a interpellé la SRP pour réduire la volumétrie des A en soutien sur le réseau, pour pouvoir réaliser en priorité la mise à jour des QR et l'accueil des professionnels.

Concernant la campagne IR, le numéro des CC n'apparaîtra pas sur les déclarations. Apparaîtra le numéro du PAS ainsi que le numéro du SIP compétent géographiquement. Les numéros historiques des CC devraient être réactivés mais le numéro du PAS sera prioritaire.

Le numéro du CIS sera ouvert jusqu'à 22 heures et le samedi de 9h à 19h pendant toute la campagne déclarative.

On revient vers une situation plus classique avec le retour des horaires historiques.

Retour du volet formation en mars qui avait été mis entre parenthèse en janvier et février.

Projet de télé-enregistrement avec le positionnement de la DIS et l'appel à candidature des collègues ayant de l'appétence pour la matière. Quid de la formation ? Quid de la téléassistance ?

Concernant le fameux courrier secret (feuille de route) transmis à tous les numéros 1 Départementaux (sauf aux Directions spécialisées) : répartition de la DIS "on va vers une période de transformation profonde de la DGFIP.

Nous avons voté contre le nouveau RI du CHSCT car aucune discussion préalable sur ce règlement entre l'administration et les OS pour le rédiger. De plus, nous souhaitons que le médecin de prévention soit présent au moins une fois par an à un CHSCT.

Élection du nouveau Secrétaire du CHSCT.

Uniquement Solidaires a présenté un candidat : Monsieur De Leu Albert Cadre A au CIS de Lille

4 votes Pour : Solidaires

2 Abstentions : CGT et CFDT

Un point sur le risque amiante a été présenté par l'ISTT.

Concernant le télétravail : c'est un droit mais pas une garantie, 3 jours maximum avec au maximum 10 % des effectifs de la DIS. Il n'y a aucun objectif à la DIS. S'il doit y avoir arbitrage seront retenus les agents atteints d'un problème de santé, ceux résidant le plus loin. La DIS évaluera les capacités des agents à réaliser le télétravail. Les agents doivent être "autonomes", ils ne répondront qu'à des appels CIS, même contraintes techniques que sur le plateau, appels sortant via bandeau, possibilité de faire des transferts, l'abonnement internet est à la charge de l'agent, les installations électriques, téléphoniques et internet doivent pouvoir permettre le transfert de l'activité au domicile (expertise réseau avant par la DGFIP). Les équipements sont fournis par la DIS. Il y a déjà un collègue en télétravail sur le plateau de Lille 3 jours par semaine.

Concernant les incidents acoustiques, un certain nombre d'analyses et de tests ont été réalisés sans faire ressortir d'anomalie. Pour OBS ce sont des incidents voix qui ne sont pas de leurs compétences. A chaque incident, la DIS transmet l'information à OBS, SFR et SI. Si c'est effectivement uniquement un problème voix c'est SFR qui est compétent. Le dernier incident sur Lille serait un problème de Larsen.

Pour Solidaires une analyse élément par élément n'est pas judicieuse. Il faut mettre en place une analyse globale de l'appel donc du réseau.

Solidaires demande que la fiche SRH3B soit transmise aux agents, voir publiée sur le site de la DIS ; que soit réalisé un rappel des consignes en cas d'incidents ou chocs acoustiques ; seuls les casques validés doivent être utilisés ; demande récurrente d'un conventionnement avec des ORL qualifiés "chocs acoustiques".

Solidaires souhaite faire un point sur la ventilation des locaux.

Le risque des casques sans fil sur la santé à long terme

Le plan annuel de prévention a été voté, pour mémoire le PAP a été rédigé par l'ensemble des

collègues. Il doit être publié sur le site de la DIS.

Votes Pour : 4 Solidaires

Abstention : 2 CFDT et CGT

Le Directeur a indiqué qu'à ce jour il n'y aurait pas de restrictions sur les congés de Mai suite aux prévisionnels communiqués par les CIS

Les CC d'Amiens et d'Angers qui n'ont pas de départements vont réaliser des appels sortants vers les contribuables ayant fait une modulation importante à la baisse sur GesPas.